

Thiers Dore
et Montagne
 L'INTERCO

Communauté de Communes
 Thiers Dore et Montagne
 47 avenue du Général de Gaulle
 63300 THIERS
 04 73 53 24 71
 contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

45

Suppléants ayant voix
 délibérantes :

...

Conseillers représentés :

9

Total votants :

54

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 5 NOVEMBRE 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 29 octobre 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le mardi 5 novembre 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Bernard GARCIA, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Alain CHASSAGNE, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoît GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe CAYRE à Christiane SAMSON
 Jean-Louis GADOUX à Aline LEBREF
 Michel COUPERIER à Bernard GARCIA
 Patrick SOLEILLANT à Bernard VIGNAUD
 Daniel BALISONI à Olivier CHAMBON
 Serge FAYET à Jean-François DELAIRE
 Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
 Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET
 Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : André IMBERDIS, Éric CABROLIER, Serge THEALLIER, Carine BRODIN.

Désignation d'un secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG)
 DU PAYS DE COURPIÈRE 2016-2021 :
 DEMANDES DE CONTRIBUTIONS**

Rapporteure : Christiane SAMSON, Vice-Présidente

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Courpière n°16-09-2016 du 29 septembre 2016 approuvant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

Vu la convention du PIG du Pays de Courpière n° 063-08-16 du 25 octobre 2016 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de Communes du Pays de Courpière ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-18 du 31 mai 2018 approuvant l'avenant n°1 de la convention du PIG du Pays de Courpière ;

Vu l'avenant n°1 à la convention du PIG du Pays de Courpière du 27 août 2017 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne n°20181108-20 du 8 novembre 2018 approuvant l'octroi d'une contribution de 1 362,00 € à Christian COSTILHES, propriétaire occupant de Courpière, pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique dans son logement.

La rapporteure expose au Conseil Communautaire que dans le cadre du PIG du Pays de Courpière, la Communauté de Communes a reçu 6 dossiers de demandes de contributions de la part de propriétaires occupants.

Ces dossiers sont établis sur des montants prévisionnels ; ils concernent :

Prénom / Nom	Commune	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
Marcelle-Denise BOIS	Augerolles	5 852,97 €	10 % (adaptation)	585,00 €
Raymond CHEZAL	Courpière	2 208,00 €	10 % (adaptation)	221,00 €
Liliane BRAVARD	Courpière	4 714,65 €	10 % (adaptation)	471,00 €
Philippe MYE	Saint-Flour	26 686,60 €	10 % (précarité énergétique) + 1 500 € (chaudière bois)	2 000,00 € + 1 500,00 €
Sandrine SESTER	Sauviat	9 565,00 €	10 % (précarité énergétique) + 1 500 € (chaudière bois)	957,00 € + 1 500,00 €
Christophe TAILLANDIER	Vollore-Ville	24 464,37 €	10 % (adaptation)	2 446,00 €
TOTAL		73 491,59 €	/	9 680,00 €

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi des contributions aux propriétaires concernés telles que décrites ci-dessus, pour un montant de **9 680,00 €**,
- **Autorise** le versement des contributions après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 54

Conseillers présents : 45

Représentés : 9

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54

Pour : 54

Contre :

Abstention :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

